

Tours, le 6 janvier 2022

SAEP

Service académique de l'enseignement privé 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Marie-Noëlle Foussier (dépt 18 et 41)

Tél : 02 47 60 77 33

Mél : saep18@ac-orleans-tours.fr

Mél : saep41@ac-orleans-tours.fr

Corinne Rochet (dépt 37)

Tél : 02 47 60 77 34

Mél : saep37@ac-orleans-tours.fr

Sabine Stote-Hubert (dépt 28 et 36)

Tél : 02 47 60 77 98

Mél : saep28@ac-orleans-tours.fr

Mél : saep36@ac-orleans-tours.fr

Fabienne Bouchaud (dépt 45)

Tél : 02 47 60 77 38

Mél : saep45@ac-orleans-tours.fr

267, rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours Cedex 1

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

à

Mmes et MM. les Chefs d'établissement privé sous
contrat des départements du Cher,
de l'Eure-et-Loir,
de l'Indre,
de l'Indre-et-Loire,
du Loir-et-Cher,
du Loiret

**Objet : Nomination des maîtres à la rentrée scolaire 2022 – Recensement des postes à pourvoir et
calendrier des opérations**

Référence : articles R914-75 à R914-77 du code de l'Education

PJ : 1 tableau de recensement des postes vacants ou susceptibles d'être vacant (annexe 1)

1 modèle de courrier de déclaration de poste vacant ou susceptible d'être vacant (annexe 2)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les modalités de nomination des maîtres de l'enseignement du 1er
degré privé à la rentrée scolaire 2022.

I – ETABLISSEMENT DES LISTES DE SERVICES A POURVOIR –

Il vous appartient de m'adresser pour le **11 mars 2022**, délai de rigueur :

- la liste des services complets ou incomplets, vacants ou susceptibles de le devenir (cadre I – II de l'annexe 1), en tenant compte des demandes de temps partiels, de disponibilité... Cette liste devra être accompagnée des demandes manuscrites de participation au mouvement des maîtres intéressés (annexe 2),
- la liste des services supprimés et les noms des maîtres qui les assuraient (cadre III de l'annexe 1).

Vous m'adresserez, au besoin, des états «néants».

II – CALENDRIER DES OPERATIONS –

11 mars 2022 : Date limite de réception à la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire de la liste des services complets ou incomplets à pourvoir ou supprimés à la prochaine rentrée scolaire, recensés par vos soins.

25 mars 2022 : Envoi aux établissements de la liste récapitulative des services à pourvoir dans les écoles sous contrat d'association du département pour diffusion et publication sur le site internet de la Direction des services départementaux de l'Education nationale d'Indre-et-Loire (DSDEN).

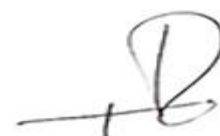
15 avril 2022 : Date limite de dépôt des candidatures des maîtres dans les établissements sollicités. La fiche récapitulative des candidatures devra être adressée le jour-même à la DSDEN avec copie au secrétariat de la commission de l'emploi.

28 juin 2022 : Date limite de réception à la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire du tableau récapitulatif des demandes exprimées dans l'école indiquant le nom du candidat pressenti.

Pour le bon déroulement de la nomination des maîtres, je vous demande de veiller au respect du calendrier ainsi fixé.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Pour l'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire
et par délégation
le Secrétaire général**



Jean-Jacques Le Roux

CPI

Mmes et MM. Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs académiques des Services départementaux de l'éducation nationale

M le Président de la commission régionale de l'emploi